**Annexe 8. Charte d’engagement des partenaires extérieurs au projet O.P.E.R.A**

**(Rev.01)**

**N° de Contrat:.....................................................................................................**

ENTRE : ……………………...............................................................................................................................

Représenté (e) par:...................................................................................................................................

ET

GUICHET TERRITORIAL n°: ........................................................................................................................

Localisé à : .................................................................................................................................................

Représenté par: .........................................................................................................................................

Personne référente: ..................................................................................................................................

**Il est convenu et arreté ce qui suit:**

**PREAMBULE:**

Cette charte d’engagement intervient dans le cadre du projet de coopération transfrontalière O.P.E.R.A, qui associe huit partenaires de Corse, de Ligurie, du Var, de la Sardaigne et de Toscane. L’ADEC est le seul partenaire Corse du projet.

Le projet a officiellement démarré le 2 avril 2018 pour une durée de 24 mois. Il entend répondre à un défi majeur qui consiste à garantir l’emploi dans les zones et situations de crise industrielle et économique, à travers la création de services communs - support - pour le reclassement des travailleurs. Plus globalement, le projet entend au travers de la mise à disposition de services favoriser la réinsertion professionnelle (rachat de l’entreprise par les salariés, spin off d'entreprises voire création de nouvelle entreprise, autres...) et l’emploi.

Plus précisément, la mise à disposition de services d’accompagnement est apportée par des guichets territoriaux, créés ou à créer, au sein des 5 territoires partenaires. Ces guichets territoriaux pourront revêtir différentes formes (bureaux physiques ou plateforme dématérialisée via le web), ou endosser différentes activités, afin de répondre aux besoins du territoire et à ses spécificités économiques, sociales, institutionelles, ... Ainsi, l’on distingue au moins deux types de guichets:

* Le guichet internalisé géré en direct par un des partenaires du projet, qu’il assure ou non, en direct la totalité des prestations;
* Le guichet externalisé dont la gestion est confiée à un prestataire externe.

En outre, les guichets proposent a minima les prestations suivantes aux usagers :

* L’information / accueil ;
* La médiation;
* Des services d’orientation professionnelle au travers d’entretiens d’orientation et de bilan de compétences;
* Des actions de formation;
* Des services de conseil et d’expertise (formation, élaboration de business plan, préfaisabilité d’un projet de création ou de reprise,...).

Comme évoqué précédemment, ces prestations peuvent être assurées en interne par le guichet, avec ses propres moyens (humains, financiers et techniques), ou bien, en s’appuyant sur un réseau de partenaires formalisé, qui disposent des compétences et des moyens nécessaires, pour mener à bien tout ou partie de ces prestations.

L’objet de cette charte d’engagement vise à formaliser le partenariat entre le guichet territorial et son partenaire, pour mener à bien les prestations prévues dans le cadre du projet O.P.E.R.A. Au travers de cette charte, les signataires manifestent ainsi leur volonté d’accompagner l’usager dans son projet d’insertion professionnelle, en y affectant des moyens dédiés et adaptés au besoin.

La charte formalise cet engagement en précisant la nature et les modalités d’intervention notamment.

**ARTICLE 1. OBJET DE L’ACCORD DE PARTENARIAT**

L’accord porte sur une expérimentation partenariale, dont l’objectif consiste à mettre à disposition des savoir-faire, des compétences et des moyens, en vue de proposer des services destinés à favoriser l’insertion professionnelle de l’usager engagé dans le projet O.P.E.R.A.

**ARTICLE 2. CHAMP D’APPLICATION**

Cette expérimentation concerne les deux guichets territoriaux, basés à Bastia et Ajaccio, mis en place par l’ADEC dans le cadre du projet O.P.E.R.A. Le partenariat repose sur l’identification au sein de la structure partenaire – signataire de la présente charte d’engagement – d’une ou plusieurs personnes référentes, suivant les besoins (besoins décrits en Annexe 3. Contrat de services), en mesure d’accompagner l’usager dans sa démarche, sur le volet technique.

**ARTICLE 3. OBJECTIFS**

La prise en charge par le partenaire de l’usager pourra prendre la forme de (sans que cela ne soit exhaustif) :

* Entretien d’orientation professionnelle;
* Bilan de compétences;
* Etude de marché;
* Business plan (avec prévisionnel financier);
* Action de formation...

**ARTICLE 4. LES ENGAGEMENTS COMMUNS**

Les parties signataires s’engagent à :

* Accompagner l’usager impliqué dans O.P.E.R.A, dans son projet d’insertion professionnelle, qu’il s’agisse de création, de reprise ou de tout autre projet, en apportant les moyens humains et techniques nécessaires pour garantir la réussite du projet;
* Favoriser la connaissance mutuelle de leurs strutures au bénéfice de l’usager du projet O.P.E.R.A.
* Faire connaitre les difficultés éventuelles de nature à porter atteinte à la qualité de l’accompagnement;
* Faire remonter d’éventuels nouveaux besoins d’accompagnement pouvant être pris en charge dans le cadre du projet O.P.E.R.A.;
* Communiquer les informations nécessaires dans le cadre du suivi individuel de l’usager (Annexe 5. Fiche de suivi individuel de l’usager).

**ARTICLE 5. LES ENGAGEMENTS DU GUICHET TERRITORIAL**

Le guichet territorial s’engage dans le cadre de la qualité de l’accompagnement qui sera apportée à l’usager à transmettre le contrat de services (Annexe 3) dans les meilleurs délais et à faire part au partenaire, de tout changement survenu concernant l’usager, ou le contenu de son accompagnement.

Il s’engage à se tenir régulièrement informé sur le suivi de l’accompagnement mis en place par le partenaire à l’attention de l’usager, et sur la qualité de ce suivi. A cette occasion, des rencontres tri-partites pourraient être organisées réunissant le guichet territorial, le partenaire et l’usager.

Il s’engage à se rendre disponible pour répondre aux sollicitations diverses des partenaires dans le cadre du bon suivi de l’accompagnement.

**ARTICLE 6. LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

Le partenaire s’engage dans le cadre de la qualité de l’accompagnement qui sera apportée à l’usager de :

* Faire preuve de disponibilité et respecter la fréquence des réunions / rencontres / contacts prévue au contrat (décrite dans l’annexe 3. Contrat de services);
* Mettre à disposition les compétences et les savoir-faire nécessaires;
* Respecter le contenu des activités prévues dans le contrat (décrites dans l’annexe 3. Contrat de services);
* Respecter les formulaires produits dans le cadre du projet O.P.E.R.A. en matière de prise en charge de l’usager (Annexe 4.1. Préfaisabilité; Annexe 4.2 Bilan de compétences et Annexe 4.3 Business plan);
* Fournir les informations demandées dans les délais impartis au guichet territorial afin que ce dernier puisse compléter l’annexe 5 relative au suivi individuel de l’usager.

Il s’engage également à communiquer dans les plus brefs délais au guichet territorial toute difficulté survenue dans le cadre de la prise en charge de l’usager, tout modification de données ou toute information utile à la mise à jour du contrat.

Il s’engage à se rendre disponible dans le cadre de la tenue des rencontres tri partites, et de toutes sollicitations émanant du guichet territorial.

**ARTICLE 7. MODALITES DE COORDINATION ET DE SUIVI DE L’ACCORD**

Des réunions bi-partites (entre guichet territorial et partenaire) voire tri-partites (entre guichet territorial, partenaire et usager) pourront être planifiées suivant les besoins de l’accompagnement. Le suivi sera assuré par le biais du formulaire de suivi individuel de l’usagé (Annexe 5).

**ARTICLE 8. DUREE DE L’ACCORD**

La durée de l’accord ne pourra pas s’étendre au delà de la durée de vie du projet O.P.E.R.A., c’est à dire, au-delà d’avril 2020.

**ARTICLE 9. COMMUNICATION**

Le partenaire s’engage à informer, faire connaitre et communiquer sur le projet O.P.E.R.A. et ses réalisations, au travers de cet accompagnement, pour toute action liée directement ou indirectement au projet O.P.E.R.A. (support de communication...), au premier rang de laquelle la prise en charge réalisée auprès de l’usager.

Il s’engage à respecter la charte graphique du projet O.P.E.R.A. dans la production de tout document réalisé dans le cadre de l’accompagnement apporté à l’usager.

**ARTICLE 10. CONFIDENTIALITE**

Le partenaire s’engage à maintenir confidentiels les renseignements, données et documents divers qui lui seraient communiqués par le guichet territorial, et dont il aura connaissance dans le cadre de la bonne execution de sa prestation d’accompagnement.

Chacune des parties prendra toutes les dispositions nécessaires, et en particulier, imposera cette obligation à ses salariés, agents, membres et préposés, afin d’assurer le respect de ses engagements.

Le partenaire s’engage, par ailleurs, à prendre toutes les mesures techniques et opérationnelles pour garantir la confidentialité et la sécurité des données et des informations auxquelles il a pu avoir accès ou dont il a pu avoir connaissance dans le cadre de ce partenariat.

Cette obligation continuera de s’appliquer après l’expiration de l’accord et de manière illimitée.

**ARTICLE 11. RESILIATION**

Le présent accord sera résilié dès lors qu’une des deux parties n’aura pas respecté l’un des termes dudit accord.

Fait en 2 originaux.

A ............................................................, le..............................................................

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, Prénom et qualité du signataire pour le guichet territorial** | **Nom, Prénom et qualité du signataire pour le partenaire** |
|  |  |